

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ GRENOBLE 3

MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

Vu l'avis conforme du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2011 relatif à l'habilitation de l'Université Grenoble 3 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ANNE LAURE DESMARET, née le 28 mars 1984 à PARIS (075), en vue de son inscription au master ARTS, LETTRES, LANGUES ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

La MAÎTRISE , dans le domaine ARTS,LETTERS,LANGUES, Mention SCIENCES DU LANGAGE,

est délivrée à **Mme ANNE LAURE DESMARET**

au titre de l'année universitaire 2012-2013

Fait à Grenoble, le 4 février 2014

Le titulaire

La Présidente
UNIVERSITÉ STENDHAL

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



[Signature]

N°

GRENIII 10657158

/2014201201361

Daniel FILATRE